



## Camp de jour de Notre-Dame-des-Pins et Saint-Simon-les-Mines 2017

26 juin au 18 août 2017

### Inscription

(pour les enfants ayant complété la maternelle jusqu'à la 6<sup>e</sup> année)

Enfant 1	Nom de famille :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> âge _____
	Prénom :	Date de naissance :
Enfant 2	Nom de famille :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> âge _____
	Prénom :	Date de naissance :
Enfant 3	Nom de famille :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> âge _____
	Prénom :	Date de naissance :

#### Parents ou tuteur :

Nom du père :	Nom de la mère :
Adresse :	Adresse :
Téléphone : (Rés.)	Téléphone : (Rés.)
(Bur.)	(Bur.)
(Cell.)	(Cell.)
Courriel :	Courriel :
<b>GARDE de l'enfant</b>	
Père et mère <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Partagée <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	
<b>Pour émission du relevé 24</b>	Numéro assurance social :
Nom du parent payeur :	

#### Personnes autorisées à quitter avec le ou les enfants :

Prénom :		Nom :	
Lien avec l'enfant		Téléphone :	
Prénom :		Nom :	
Lien avec l'enfant		Téléphone :	

Mon enfant est autorisé à quitter seul : Oui  Non

\* Veuillez noter que si ce n'est pas une personne autorisée qui vient chercher votre enfant, le personnel du service de garde ne sera pas autorisé à le laisser partir, peu importe le lien de parenté qui l'unit à cette personne. Pour autoriser qui que ce soit dont le nom n'est pas mentionné sur le présent formulaire à aller chercher votre enfant, vous devez transmettre au préalable au service de garde un avis écrit précisant le nom de cette personne.

#### Prix par semaine (26 juin au 18 août 2017, de 7 h 00 à 17 h 30)

Si vous inscrivez votre enfant avant la date limite un rabais de 25 \$ s'appliquera et si vous l'inscrivez pour les 8 semaines, un rabais de 55 \$ s'appliquera à votre inscription.

\*NOUVEAU Pour les **non-résidents (autre que ceux de Saint-Simon-les-Mines)**, il en coûte 85 \$ par semaine par enfant.

Dates	1 enfant	Choix	2 enfants	Choix	Non résident Tarif par enfant	Choix
26 juin au 30 juin	55 \$	<input type="checkbox"/>	100 \$	<input type="checkbox"/>	85 \$	<input type="checkbox"/>
3 juillet au 7 juillet	55 \$	<input type="checkbox"/>	100 \$	<input type="checkbox"/>	85 \$	<input type="checkbox"/>
10 juillet au 14 juillet	55 \$	<input type="checkbox"/>	100 \$	<input type="checkbox"/>	85 \$	<input type="checkbox"/>
17 juillet au 21 juillet	55 \$	<input type="checkbox"/>	100 \$	<input type="checkbox"/>	85 \$	<input type="checkbox"/>
24 juillet au 28 juillet	55 \$	<input type="checkbox"/>	100 \$	<input type="checkbox"/>	85 \$	<input type="checkbox"/>
31 juillet au 4 août	55 \$	<input type="checkbox"/>	100 \$	<input type="checkbox"/>	85 \$	<input type="checkbox"/>
7 août au 11 août	55 \$	<input type="checkbox"/>	100 \$	<input type="checkbox"/>	85 \$	<input type="checkbox"/>
14 août au 18 août	55 \$	<input type="checkbox"/>	100 \$	<input type="checkbox"/>	85 \$	<input type="checkbox"/>
<b>TOTAL</b>						

**Prix à la journée : 20 \$ (pour chaque enfant additionnel ajouter 15 \$)**

\*NOUVEAU Chaque jeudi, c'est une journée à options. Vous devez, dès maintenant, choisir l'une des trois options suivantes, soient «Sports au max», «Arts au max» et «Touche-à-tout». Durant cette journée, les groupes sont établis selon ce choix. Voici la description de chacune des options, **veuillez cocher votre choix** (un choix par enfant).

Sports au max : <input type="checkbox"/>	Arts au max : <input type="checkbox"/>	Touche-à-tout : <input type="checkbox"/>
Durant ces journées d'options, le participant fera des activités sportives. Il sera initié à différents sports dans le but de perfectionner ses techniques et de développer de l'intérêt et des aptitudes pour plusieurs sports.  Nom de l'enfant :	Durant ces journées d'options, le participant pratiquera des arts plastiques et dramatiques. Il sera initié à différentes techniques artistiques au moyen de projets individuels et collectifs.  Nom de l'enfant :	Durant ces journées d'options, le participant vivra des activités récréatives diverses chaque semaine. Celles-ci pourront être par exemple, de la cuisine, des activités scientifiques, des jeux de groupes, etc.  Nom de l'enfant :

### Date limite d'inscription

Vendredi, 14 avril 2017 à 12 h 00.

Veuillez retourner cette fiche accompagnée de la fiche santé de votre enfant (si vous ne l'avez pas déjà rempli pour le camp de jour - été 2016) et de votre paiement à :

Municipalité de Notre-Dame-des-Pins  
2790, 1<sup>re</sup> avenue  
Notre-Dame-des-Pins, Québec  
G0M 1K0

La fiche santé et la fiche d'inscription sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.notredamedespins.qc.ca](http://www.notredamedespins.qc.ca)

**\*\*Aucune fiche d'inscription ne sera prise par l'école.**

### Modalité de paiement

Votre enfant sera inscrit officiellement sur réception du présent formulaire rempli **et accompagné du paiement**. Nous acceptons les chèques et l'argent comptant seulement. La Municipalité de Notre-Dame-des-Pins facturera des frais de 10 \$ pour tout chèque sans provision.

- **Un versement** – Paiement complet au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins à l'inscription de l'enfant.
- **Deux versements** - Un versement de 50 % à la réception de l'inscription et le 2<sup>e</sup> versement (solde final) avant le 19 juin 2017. Le paiement complet doit être fait pour que votre enfant ait accès au service du camp de jour.

### Modalité de remboursement

Les frais d'inscription au camp de jour seront remboursés en totalité moins des frais d'annulation de 25 \$ dans le cas d'une annulation plus d'un mois avant le début du camp de jour. Les frais ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation à moins d'un mois avant le début du camp de jour, ni pour les journées de camp manquées.

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité remboursera les frais d'inscription, au prorata des semaines de services utilisées moins les frais d'annulation de 25 \$. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : [loisirscollectifs@sogetel.net](mailto:loisirscollectifs@sogetel.net)

### Frais de retard service de garde

Veuillez prendre note que des frais de retard de 5 \$ aux 15 minutes s'appliqueront dès que vous venez chercher votre enfant après 17 h 30. Ces frais devront être acquittés immédiatement.

### Pour informations

Dominic Veilleux, Ressource en loisirs et culture, pour les municipalités de Notre-Dame-des-Pins et de Saint-Simon-les-Mines, 418-957-9634, [loisirscollectifs@sogetel.net](mailto:loisirscollectifs@sogetel.net)